

**DEPARTEMENT DU BAS-RHIN  
ARRONDISSEMENT DE MOLSHEIM  
COMMUNE DE WISCHES**

*Conseillers élus : 19  
Conseillers en fonction : 19  
Conseillers présents : 14  
Date de convocation : 14 mars 2017*

**Extrait du procès-verbal des délibérations du conseil municipal  
Séance ordinaire du 21 mars 2017  
Sous la présidence de Monsieur Alain FERRY, Maire**

**Assistaient à la séance :**

- Mme et MM. Sabine KAEUFLING, André SCHAEFFER, adjoints au maire

- Mmes et MM. Jean-Pierre LONDOT, Sylvie FIRMERY, Caroline VANDEPUTTE, Pierre GANIER, Jean-Luc POIREL, Anne DOUADIC- LATUNER, Etienne GIRARDOT, Eric HERTZOG, Adrien DIEBOLT, Fabienne FREELING, Marie-Hélène ARIOUA, conseillers municipaux

**Avaient donné procuration :**

- Mmes Edwige TOMAZ, Florence STEIN ; M. Alain HUBER

**Absents excusés:**

- Mme Christine BLANCK ; M. Jean-Marie WEISGERBER

---

**N° 2017/012 :**

**Budget principal : Compte administratif de l'exercice 2016**

Sous la présidence de M. André SCHAEFFER, 1<sup>er</sup> Adjoint au Maire, et après que le Maire ait quitté la salle des séances, le Conseil Municipal adopte à l'unanimité (dont 3 procurations) le Compte Administratif du Budget Principal, exercice 2016, dont les résultats sont les suivants :

**A. Section de fonctionnement :**

- dépenses :	1 285 501.73 €
- recettes :	1 796 802.30 €
- excédent reporté 2015 :	1 137 132.14 €

**Excédent de fonctionnement 2016 : 1 648 432.71 €**

**B. Section d'investissement :**

- dépenses :	423 875.76 €
- recettes :	117 652.23 €
- excédent d'investissement 2015 :	139 589.04 €

**Besoin de financement 2016 : 166 634.49 €**

**Résultat global de clôture 2016 : 1 481 798.22 €**

**N° 2017/013:**

**Budget principal : affectation du résultat de l'exercice 2016**

Le conseil municipal, en application de l'article 9 de la loi du 2 mars 1982 et de l'instruction comptable M 14 (tome II, titre 3, chapitre 5),

- Après avoir approuvé, lors de cette même séance, le Compte Administratif 2016 du budget principal qui présente un excédent de fonctionnement cumulé (hors restes à réaliser) d'un montant de 1 648 432.71 € ;
- Constatant que la section d'investissement dudit compte administratif fait apparaître un solde d'exécution global de - 166 634.49 €
- Considérant les besoins recensés pour l'exercice 2017
- Considérant que le budget de 2016 comportait, en prévision, un virement de la section de fonctionnement (compte 023) à la section d'investissement (compte 021) de 1 529 149 €

Après en avoir délibéré, à l'unanimité (dont 3 procurations)

- décide d'affecter au budget de l'exercice 2017 le résultat comme suit :

**\* Affectation en réserves (compte 1068) pour financement de la section d'investissement :**

✓ **166 634.49 €**

**\* Report en section de fonctionnement (ligne 002 en recettes) :**

✓ **1 481 798.22 €**

**N° 2017/014:**

**Budget Principal: Budget Primitif de l'exercice 2017**

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité (dont 3 procurations)

- ✓ approuve le budget primitif, budget principal, de l'exercice 2017 proposé par le maire et qui se présente comme suit, équilibré en recettes et en dépenses :

❖ **Section de fonctionnement : 3 082 054.00 €**

❖ **Section d'investissement : 2 390 359.00 €**

**N° 2017/015 :**

**Taux d'imposition 2017**

Le conseil municipal,

Sur proposition de Monsieur le Maire, après en avoir délibéré, à l'unanimité (dont 3 procurations)

- décide de maintenir les ressources fiscales à taux constant et de faire application des taux de référence communaux de 2016,
- vote à cet effet les taux d'imposition ci-dessous pour l'année 2017 :
  - ❖ Taxe d'habitation : 12,95 %
  - ❖ Taxe Foncière (bâti) : 8,53 %
  - ❖ Taxe Foncière (non bâti) : 52,03 %

***Pour un produit attendu estimé à 546 009 euros.***

**N° 2017/016 :**

**Budget annexe forêt : compte administratif de l'exercice 2016**

Sous la présidence de M. André SCHAEFFER, 1<sup>er</sup> Adjoint au Maire, et après que le Maire ait quitté la salle des séances, le Conseil Municipal adopte à l'unanimité (dont 3 procurations) le Compte Administratif du Budget annexe forêt, exercice 2016, dont les résultats sont les suivants :

**A Section de fonctionnement :**

- dépenses :	407 164.10 €
- recettes :	389 804.96 €
- excédent reporté 2015 :	218 219.07 €

**Excédent de fonctionnement 2016 : 200 859.93 €**

**B. Section d'investissement :**

- dépenses :	27 283.51 €
- recettes :	6 099.88 €
- besoin de financement reporté 2015 :	6 099.88 €

**Besoin de financement 2016 : 27 283.51 €**

**Résultat global de clôture 2016: 173 576.42 €**

**N° 2017/017 :**

**Budget annexe forêt : affectation du résultat de l'exercice 2016**

Le conseil municipal, en application de l'article 9 de la loi du 2 mars 1982 et de l'instruction comptable M 14 (tome II, titre 3, chapitre 5),

- Après avoir approuvé, lors de cette même séance, le Compte Administratif 2016 du budget annexe forêt qui présente un excédent de fonctionnement cumulé (hors restes à réaliser) d'un montant de 200 859.93€ ;

- Constatant que la section d'investissement dudit compte administratif fait apparaître un solde d'exécution global de - 27 283.51 €

- Considérant les besoins recensés pour l'exercice 2017

- Considérant que le budget de 2016 comportait, en prévision, un virement de la section de fonctionnement (compte 023) à la section d'investissement (compte 021) de 23 900.00 €

Après en avoir délibéré, à l'unanimité (dont 3 procurations )

- décide d'affecter au budget de l'exercice 2017 le résultat comme suit :

**\* Affectation en réserves (compte 1068) pour financement de la section d'investissement :**

✓ 27 283.51 €

**\* Report en section de fonctionnement (ligne 002 en recettes) :**

✓ 173 576.42 €

**N° 2017/018 :**

**Budget Annexe Forêt : Budget Primitif de l'exercice 2017**

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité (dont 3 procurations)

- ✓ approuve le budget primitif, budget annexe forêt, de l'exercice 2017 proposé par le maire et qui se présente comme suit, équilibré en recettes et en dépenses :

- ❖ *Section de fonctionnement : 398 056.00 €*

- ❖ *Section d'investissement : 56 483.00 €*

**N° 2017/019 :**

**Comptes de gestion de l'exercice 2016**

Le Maire présente au Conseil Municipal les comptes de gestion, exercice 2016, du budget principal et du budget annexe forêt établis par le Comptable de la Commune et dont les résultats sont identiques à ceux des Comptes Administratifs.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité (dont 3 procurations) , déclare que les compte de gestion 2016, visés et certifiés par l'ordonnateur, n'appellent ni observation, ni réserve de sa part.

**N° 2017/020 :**

**Plan Local d'Urbanisme Intercommunal**

L'article 136 de la loi N) 2014-366 du 24 mars 2014 de la loi ALLUR a instauré le transfert automatique de la compétence PLU aux communautés de communes et d'agglomération à l'issue d'un délai de 3 ans à partir de sa publication.

De ce fait, à compter du 27 mars 2017, cette compétence reviendrait à la Communauté de communes de la Vallée de la Bruche.

Toutefois, si dans les 3 mois précédent ce délai (c'est-à-dire entre le 26 décembre 2016 et le 26 mars 2017), au moins 25 % des communes, représentant 20 % de la population s'y opposent, ce transfert n'aura pas lieu.

Le conseil municipal, à l'unanimité (dont 3 procurations)

- S'oppose au transfert de la compétence PLU à la Communauté de communes de la Vallée de la Bruche.

**N° 2017/021 :**

**Bail de location 59 Grand'Rue à HERSBACH**

Le maire informe le conseil municipal que le bail de location de l'appartement 59 Grand'Rue à HERSBACH signé avec madame Muriel FEIX comporte une clause de révision de loyer devenue obsolète et par conséquent celui-ci ne peut être réévalué chaque année.

Il convient donc d'établir un nouveau bail de location à compter du 1<sup>er</sup> avril 2017 comportant une indexation de loyer selon l'indice INSEE en vigueur.

Par ailleurs, d'importants travaux réalisés récemment justifient une augmentation du loyer.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité (dont 3 procurations)

- ✓ Décide de contracter un nouveau bail de location avec madame Muriel FEIX à compter du 1<sup>er</sup> avril 2017 selon les conditions suivantes :
  - Loyer mensuel : 320 euros
  - Charges mensuelles (inchangées) : 50,83 euros
- ✓ Autorise le maire à signer tout acte à intervenir.

**N° 2017/022 :**

**Régularisation d'alignement rue du Netzenbach**

Le maire informe le conseil municipal que, consécutivement aux travaux de voirie réalisés en 2015 rue du Netzenbach, la commune se doit d'acquérir, pour cause d'alignement, des parties de parcelles privées selon procès-verbal d'arpentage N° 415D du 6 septembre 2016 établi par le Cabinet Claude ANDRES.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité (dont 3 procurations)

- ✓ Décide d'acquérir les parcelles ci-dessous cadastrées :
  1. Section 17, N° 81/18 (0,11 ares Sol) et Section 17, N° 83/19 (0,27 ares Pré), propriété de monsieur et madame Bernard DIEFFENBRONN ;
  2. Section 17, N° 85/20 (0,22 ares Sol) propriété de monsieur Florent BATT et madame Clémence RICHTER ;
  3. Section 17, N° 87/20 (0,02 ares Sol) propriété de monsieur et madame Alexandre BATT.
- ✓ Fixe le prix d'acquisition de ces parcelles à 1 500 euros/l'are ;
- ✓ Dit que les frais afférents à ces ventes (arpentage, mains levées partielles d'hypothèques, rédaction des actes authentiques.....) seront à la charge de la commune ;
- ✓ Dit que les actes authentique seront reçus en la forme administratif devant monsieur Alain FERRY, maire de WISCHEs, et désigne à cet effet monsieur André SCHAEFFER, premier adjoint, afin de signer tout acte à intervenir au nom de la commune.

**N° 2017/023 :**

**Indemnités de fonction du maire et des adjoints**

Le maire rappelle à l'assemblée que la délibération du 28 mars 2014 détermine les montants des indemnités du maire et des adjoints par référence à l'indice brut 1015.

Or cet indice est obsolète depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2017. Il convient donc de réécrire la délibération initiale en faisant référence à l'indice terminal de la fonction publique.

Le conseil municipal, à l'unanimité (dont 3 procurations)

- ✓ Confirme les termes de la délibération du 28 mars 2014 et dit qu'au 1<sup>er</sup> janvier 2017 les indemnités pour l'exercice des fonctions de maire et adjoints sont ainsi définies :
  - Exercice des fonctions de maire : 43 % de l'indice terminal de la fonction publique ;
  - Exercice des fonctions de 1<sup>er</sup> adjoint : 16,50% de l'indice terminal de la fonction publique ;
  - Exercice des fonctions de 2<sup>ème</sup> adjoint : 16,50 % de l'indice terminal de la fonction publique
  - Exercice des fonctions de 3<sup>ème</sup> adjointe : 16,50 % de l'indice terminal de la fonction publique.

**N° 2017/024 :**

**Sortie annuelle du Club du Temps Libre**

Sur proposition du maire et après en avoir délibéré, à l'unanimité (dont 3 procurations)

Le conseil municipal décide de prendre en charge, comme chaque année, le coût du transport de la sortie annuelle du Club du Temps Libre le jeudi 8 juin 2017, « Rhin Romantique », soit 1 200 euros.

Les crédits nécessaires sont inscrits au budget primitif 2017, article 6574.

**N° 2017/025 :**

**Contrat de location de la pêche en ruisseau**

Le maire informe le conseil municipal que le contrat de location de la pêche dans la forêt communale de WISCHES est arrivé à échéance. Il avait été signé au profit de l'Association de Pêche et de Pisciculture de WISCHES, devenue aujourd'hui l'A.A.P.P.M.A (Association Agréée de Pêche et de Protection du Milieu Aquatique).

Il propose à l'assemblée de reconduire ce contrat dans les mêmes conditions.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité (dont 3 procurations)

- ✓ Décide de reconduire ce contrat de location de la pêche au profit de l' A.A.P.P.M.A à compter du 1<sup>er</sup> avril 2017 ;
- ✓ Maintien le prix de location annuelle à 31 euros ;
- ✓ Autorise le maire à signer tout acte à intervenir.

Pour extrait conforme  
Wisches, le 23 mars 2017  
Le maire,  
Alain FERRY